Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260203-2026_01_06-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absentes excusées : HAMON Sophie (Donne pouvoir à MOISAN Catherine).

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 17

Secrétaire : Frédéric CHAPRON

2026-01-06 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE 2025 ET 2026
9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

Thérèse RAULT, adjointe, explique que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église et des deux chapelles communales a été fixé au 1er janvier 2025 à 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Les tarifs 2026 n'ayant pas encore été publiés, le montant appliqué suivra la réglementation en vigueur.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 7 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider cette proposition.
- en cas de pluralité de gardiens l'indemnité sera répartie au prorata attesté par la Mairie.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à verser ces sommes pour l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, la chapelle de Saint-Laurent et la chapelle de Notre Dame de La Croix.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Richard

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 3 février2026
et de la publication le 3 février 2026

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Richard